

Bruxelles, 10 juin 2021

Note à la Présidente et aux membres du Comité de direction

Object : les résultats de la revue de direction

La revue de direction a mis en évidence la nécessité d'entreprendre des actions pour rendre notre système de management environnemental plus efficace. Cependant, les opportunités pour un développement et un rayonnement du SPF ne manquent pas. Le changement climatique est, à l'heure actuelle, une sérieuse préoccupation pour un grand nombre d'acteurs. Chacun essayant au mieux de prévoir et d'anticiper. Pour répondre à ces préoccupations, le SPF Economie a bien entendu un rôle central avec son expertise en matière énergétique, ses compétences fondamentales liées au développement durable, à l'économie durable et à la réglementation du marché.

Nos missions ont également un impact environnemental lié à l'information que nous fournissons à nos parties prenantes afin qu'elles puissent décider de manière éclairée (PME, consommateurs etc.).

Enfin, nous avons un rôle important à jouer en adoptant une approche « EMAS » lors de la rédaction de toute réglementation. C'est ainsi qu'en mettant en place une stratégie globale visant à l'intégration de la composante environnementale dans notre core business, nous pourrons contribuer à faire du SPF Economie un acteur exemplaire en matière de développement durable. Par ailleurs, cette stratégie répond aux attentes de plusieurs parties prenantes prioritaires, des membres du personnel ainsi que d'un certain nombre de partenaires privilégiés.

Parallèlement et dans le même esprit, tant du point de vue des impacts directs qu'indirects, l'amélioration du système de management offrira un effet multiplicateur à notre contribution sur l'environnement par l'intégration du concept d'amélioration continue dans l'ensemble de nos activités et nos missions.

Amélioration continue dans nos activités quotidiennes de gestion allant de l'économat à la gestion des infrastructures en passant par l'énergie et la mobilité.

Amélioration continue des services que le SPF fournit tel le soutien à nos parties prenantes pour la mise en place d'outils ou de réglementations encourageant la transition vers une économie durable.

Actions relatives à la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système de management environnemental :

- Approuver le projet de déclaration environnemental 2020.
- Approuver la nouvelle procédure concernant la revue de direction et la méthode visant à informer de manière thématique le Comité de direction sur l'évolution de notre SME.
- Approuver le programme environnemental 2021-2024 visant à atteindre les objectifs EMAS.
- Approuver la décision de procéder à une analyse environnementale globale en tenant en compte tous les départements du SPF Economie.



- Nommer un correspondant EMAS au sein du service Achat.
- Approuver l'organisation d'une formation pour les correspondants EMAS sur les impacts indirects (lien avec les missions) et une formation pour les auditeurs internes.
- Approuver la proposition de réaliser un audit croisé dans le cadre du réseau fédéral EMAS.

Actions relatives aux opportunités d'amélioration :

- Considérer les activités de nos services sur lesquelles le SPF exerce un contrôle opérationnel direct (y compris les activités en lien avec le métier et pour lesquelles nous disposons d'une maîtrise suffisante) comme des aspects directs.
- Prévoir deux entretiens par cycle pour la direction, la première et la dernière année du cycle.
- Sensibiliser les chefs de service à l'importance d'EMAS et au rôle que les DG peuvent jouer.
- Se donner l'objectif de faire du SPF Economie un exemple en matière de développement durable.
- Octroyer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs EMAS.

Actions relatives aux modifications nécessaires à apporter au système de management environnemental :

- Mettre en place un monitoring relatif aux déchets et revoir les contrats pour exiger une clause de pesage.
- Mettre en place un monitoring de nos imprimantes pour pouvoir disposer des statistiques relatives aux impressions.

Actions pour intégrer le système de management environnemental dans d'autres processus

- Approuver l'intégration des démarches Environnement et Qualité.
- Approuver la composition de la cellule EMAS et donner son accord sur la proposition que le même collaborateur puisse représenter son département au sein de la Cellule de Développement Durable et de la Cellule EMAS.

Pour la plupart des DG et services, la même collaborateur participe et représente son département au sein de la CDD et de la Cellule EMAS. Afin de renforcer la coopération entre les deux cellules tout en respectant leurs spécificités et d'améliorer notre efficacité interne, nous proposons que le même collaborateur puisse représenter son département au sein des deux réseaux.



Tableau : composition de la Cellule de Développement durable et de la cellule EMAS

	CDD	Cellule EMAS
E2	Virginie Decrême	
E3	Isabelle Mahieu	
	Christian Ferdinand	
E4	Hilde De Sadeleer	Marielle Foguenne
	Pascal Vanderbecq	Julie Englebert
E 5		Magali Van Heupen
E 6	Jean-Philippe Cornet et Chris Neefs	
E7	Caroline Inglese	
E8	Steven Dubaere	Carlo Cornelis
S1	Vincent Coene	
S2	Maria Eugenia Bardaro	
S3	Valère Swinnen	
S4	Stefaan Jacobs	
CDD		Michiel Maertens
Т		Philippe Hulin